

communiqué de presse

DANS DIX MOIS, LE RECENSEMENT FÉDÉRAL DE LA POPULATION DE 1990 Où en sont les préparatifs ?

Le 4 décembre aura lieu dans l'ensemble de la Suisse le prochain Recensement fédéral de la population, des bâtiments et des logements (RF 1990). Cette opération statistique de grande envergure, qui a lieu dans notre pays une fois tous les dix ans, exige d'importants travaux de préparation et mobilise l'ensemble des services de la statistique officielle.

En effet, des étapes aussi essentielles que le choix de la méthode de recensement (questionnement de la population ou utilisation de fichiers administratifs), les procédures de consultation pour établir la liste des questions qui seront posées à la population, ou fixer les mesures devant garantir la protection des données, débutent longtemps avant la date du recensement. Aujourd'hui, à dix mois du jour J, ces étapes ont été franchies et la structure d'organisation du relevé se met en place dans les cantons et les communes.

Qui fait quoi ?

On peut rappeler que les opérations de recensement sont réparties entre la Confédération, les cantons et les communes. Il s'agit de distribuer les formules de recensement – bulletin individuel, enveloppe de ménage et, pour les propriétaires, bordereau d'immeuble – puis de recueillir ces formules et d'entreprendre une série de contrôles, avant de passer au codage et aux traitements informatiques.

A Genève, le Service cantonal de statistique (SCS) fait le lien entre la Confédération et les communes : il coordonne les opérations dans l'ensemble du canton et apporte son soutien aux communes. Mais ce sont bien sûr les communes qui ont la responsabilité principale du recensement de leurs habitants : elles découpent le territoire en îlots (secteurs de recensement), recrutent le personnel nécessaire (auxiliaires, agents recenseurs), organisent et contrôlent le travail de celui-ci.

Le recensement porte non seulement sur la population, mais aussi sur le logement. Cette partie du relevé – qui concerne à la fois les bâtiments et les logements – est réalisée en grande partie de façon centralisée dans le canton de Genève : le SCS s'adresse directement aux régies et propriétaires d'immeubles afin d'éviter que ceux-ci aient à répondre en ordre dispersé aux 45 communes du canton.

A dix mois du jour J, où en sont les travaux ?

Sur le **plan suisse** la campagne d'information, dont s'occupe l'Office fédéral de la statistique à Berne, a débuté et va se développer progressivement.

A l'échelon genevois,

- le relevé portant sur les bâtiments et les logements a débuté à fin décembre 1989 déjà, avec la demande, faite aux régies et agents immobiliers du canton, d'une liste des immeubles dont ils assurent la gérance. On disposera ainsi, avant le recensement, d'un inventaire complet et à jour des immeubles du canton;

suite au verso



- le SCS, avec l'aide d'autres services administratifs, prépare le matériel (cartes géographiques détaillées, listes diverses) permettant aux communes de procéder à un découpage rationnel des îlots de recensement;
- selon de nouvelles directives prises pour le RF 1990, le Conseil d'Etat a désigné l'organe de contrôle chargé à Genève de veiller au bon déroulement des opérations sous l'angle de la protection des données;
- une séance d'information réunissant les responsables, pour le RF 1990, des 45 communes genevoises a été organisée le 5 février par le SCS. Cette séance avait pour but de renseigner les communes et de répondre à leurs questions, notamment quant à leur mission générale, au calendrier des opérations, à la nature des travaux, à l'assistance qu'elles peuvent attendre de la part du SCS.